

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

*7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
TARIFICATION ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE PUBLIC
NUMERIQUE DE DRAVEIL "L'EXPLORATEUR"*

- Total : 56** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de Olivier CLODONG.
- Présents : 38** Damien ALLOUCH ; Monique BAILLOT ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Karim SELLAMI
- Représentés : 16** Eric ADAM représenté par Valérie RAGOT. Thierry BATTESTI représenté par Richard PRIVAT ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Arnaud DEGEN représenté par Georges PUJALS ; Marie DELAROCHE représentée par Sandrine LAMIRE ; Dominique DEVERNOIS représenté par Joël GRUERE ; François DUROVRAY représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Bruno GALLIER ; Christian FERRIER représenté par Muriel MOISSON ; Christine GARNIER représentée par Michaël DAMIATI ; Faten HIDRI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Colette KOEBERLE représentée par Monique BAILLOT ; Pascal ODOT représenté par Annie FONTGARNAND ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Fouad SARI représenté par Thomas CHAZAL
- Absents : 02** Gabin ABENA ; Aly SALL

2023-045

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 79000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

06 JUL. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION

2023-045	TARIFICATION ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DE DRAVEIL "L'EXPLORATEUR"
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU le projet de règlement intérieur de l'EPN de Draveil « l'Explorateur »

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la tarification des droits d'inscriptions, cotisations, et modalités de l'Espace public numérique de Draveil, "L'explorateur" afin de tendre vers une harmonisation tarifaire des équipements de la CA Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT qu'il convient d'appliquer la gratuité pour les usagers résidant dans le territoire et hors territoire,

CONSIDERANT qu'il convient d'appliquer le paiement de 2 (deux) euros pour le remplacement de la carte d'inscription en cas de perte par l'utilisateur,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la tarification des impressions de l'Espace public numérique de Draveil, "L'explorateur" afin de tendre vers une harmonisation tarifaire des équipements de la CA Val d'Yerres Val de Seine,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, K. SELLAMI, C. CARRERE, F. GUIGNARD)

Article 1^{er} : APPROUVE la tarification de l'Espace public numérique de Draveil "l'Explorateur" et l'ensemble des modalités d'inscription présentées ci-après :

EPN DRAVEIL – Tarifs

Droits d'inscription	Gratuité
Photocopie/impression de page A4 noir et blanc	0,10 centimes d'euros
Photocopie/impression de page A4 couleur	0,50 centimes d'euros
Photocopie/impression de page A3 noir et blanc	0,20 centimes d'euros
Photocopie/impression de page A3 couleur	1 euros
Remplacement de la carte d'inscription	2 euros

Article 2 : DIT que cette tarification et l'ensemble de ces modalités entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 3 : **DONNE ACTE** de la présentation du projet de règlement intérieur de l'EPN de Draveil « l'Explorateur ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tarification et présentation du projet de règlement intérieur de l'espace public numérique de Draveil " l'Explorateur " -

Date de transmission de l'acte : 06/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2023

Numéro de l'acte : DCC2023-045 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20230629-DCC2023-045-DE

Date de décision : 29/06/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires